

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
1 juin 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Lemoine

Date de convocation 31 mars 2021

Présents : Lemoine Alexandre, D'Hayer Joel, Drapier Jean-François, Lefevre Pascal, El Bahri Monder, Mary Brigitte, Quesney François, Parent Defer Elisabeth, Sauget Caroline, Pietruszka Sandra

Pouvoirs : Mazurek Laura à Lemoine Alexandre, Bonnard Delphine à Quesney François

Excusé : ALBY Christian,

Absente : Ricouard Amandine, Pachot Frédéric,

Ordre du jour

- 1/ Approbation du dernier compte rendu
- 2/ Approbation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
- 3/ Décision modificative au Budget Eau & Assainissement
- 4/ Admission en non valeurs

A l'ouverture de la séance M. Lemoine demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :
« Signature d'une convention d'occupation du domaine public : terrasse ouverte »

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout du point à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Approuvé à l'unanimité

2) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Objet : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Au titre de l'article L.2121-13 du code général des collectivités locales, le PADD doit être consultable en mairie plusieurs jours avant la réunion de conseil afin que les conseillers puissent en prendre connaissance avant de délibérer.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les raisons pour lesquelles la procédure d'élaboration du PLU initiée par la délibération du 25 juin 2015 a été annulée et présente les objectifs définis dans le cadre de cette nouvelle procédure d'élaboration du PLU :

- *Doter la commune d'un document de planification urbaine compatible avec les orientations inscrites dans le Scot de l'UCCSA.*
- *Organiser le développement urbain dans le respect des capacités d'accueil de la commune.*
- *Préserver le cadre de vie et le patrimoine paysager de la commune.*
- *Intégrer les problématiques environnementales et participer à la préservation des espaces naturels et agricoles.*

Monsieur le Maire indique que le PLU comprend un document intitulé le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** qui traduit le projet communal dans le cadre de l'élaboration du PLU ; projet communal

établi en prenant en compte les besoins en matière de logements, d'équipements, d'activités économiques, agricoles et forestières dans un souci d'équilibre et de préservation des espaces naturels présentant un intérêt et d'aménagement durable.

Un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal. Ce débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (**PADD**) retenues pour l'ensemble de la commune de Viels-Maisons dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Le projet communal repose sur la volonté d'assurer un équilibre entre un développement équilibré et maîtrisé du territoire, la préservation des espaces agricoles, la protection des espaces naturels et des continuités écologiques, du patrimoine bâti et paysager et la prévention des risques.

La stratégie d'aménagement et de développement de la commune de Viels-Maisons vise à :

⇒ Préserver :

- ✓ les espaces naturels et forestiers et les continuités écologiques
- ✓ les espaces agricoles
- ✓ les paysages et le cadre de vie

⇒ Développer et équiper :

- ✓ Atteindre une population communale d'environ 1 385 habitants à l'horizon 2035
- ✓ Diversifier l'offre de logements,
- ✓ Pérenniser les activités économiques existantes et permettre l'accueil de nouvelles activités
- ✓ Renforcer les équipements

12 Pour

3) Décision modificative au Budget Eau & Assainissement

Monsieur le Maire, propose la modification du budget Eau & Assainissement comme suit :

Dépense de fonctionnement

61523 : - 10 000€

Dépense de fonctionnement

6541 : + 10 000€

12 Pour

4) Admission en non-valeur Budget Eau & Assainissement

Vu la demande du trésorier, il serait souhaitable de passer l'admission en non-valeur des titres sur le Service de l'eau:

Besoin Pascal (titres 2020) : 71.04€

Bois Dupré Tiffany (titres 2016-2017) : 1366.11€

Carneiro Jorge (titre 2020) : 21.48€

Dos Santos Granja Sandra (titres 2019-2020) : 1151.82€

Dubromel Aurélie (titres 2016-2017-2018-2019) : 1393.65€

Ebely Julien Garot Céline (titres 2018-2019-2020) : 3524.78€

Lahogue Magalie (titres 2016-2017-2018) : 565.60€

Lamboux Jonathan (titres 2017-2018-2019) : 1049.39€

Lecoffe Nicolas (titre 2019) : 134.50€

Lecoffe Damien Pouillet Sophie (titre 2020) : 19.84€

Lefevre Mélanie (titre 2019) : 102.18€

Lefevre Mélanie Luvet Yohan (titres 2017-2018) : 172.46€
Marchand Natacha (titre 2018) : 6.48
Mendy Bernard (titres 2014-2015) : 79.59€
Meyran Thierry (titres 2019) : 152.64
Nieto Céline (titres 2018) : 147.72€

Total : **9959.28€**

12 Pour

5) Signature d'une convention d'occupation du domaine public « terrasse ouverte »

M. Le Maire propose au conseil municipal de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public "terrasse ouverte" avec les commençants du village.

Il propose que la 1ère année la redevance d'occupation soit gratuite et révisée annuellement par délibération du conseil municipal.

A 19h15 l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons,
Le 2 juin 2021

Le Maire,
Alexandre Lemoine

